



Signification et jugement

Par **belashram**, le **11/04/2016** à **16:47**

Bonjour

je viens de recevoir la signification d'un jugement correctionnel rendu par défaut en mai 2013 avec mention opposable pour des faits remontant à 2007 2008 et 2009:absence et défaut de présentation ou replissement de documents fiscaux-présomption de dissimulation d'information ,de fonds etc...

J'ai donc fait opposition et comparaît en octobre 2016

je pense que d'une part il y a prescription

la fiscalité peut être de N+ 3 soit elle s'éteint respectivement 2010 -2011-2012

Seconde prescription le jugement ne m'a pas été signifié en personne avant ce 09/04/2016

alors que l'article 478 alinéa 1 précise que le jugement doit être signifié dans les 6 mois. Ici on parle de 35 mois

qu'en pensez vous ?

A vous lire,merci

Cordialement